



## Facture réparation abusive

Par **JULIE12**, le **04/10/2010** à **17:13**

Bonjour,

j'ai apporté ma machine à coudre à réparer encore sous garantie en décembre je devais pouvoir bénéficier de celle-ci jusqu'en avril cependant après des mois et des mois sans pouvoir joindre le réparateur malgré tout mes appels et mes e\_mail j'ai eu peur de ne plus en voir la couleur donc je lui ai envoyé un recommandé en précisant la date de dépôt de la machine la date limite de garantie toutes autres informations concernant mon bien après quoi je suis allé voir la gendarmerie qui s'est rendue chez le réparateur en août il a signalé sans doute ayant peur que la machine était prête depuis juillet qu'il m'en avait averti ce qui est faux et leur dit qu'il ne peut récupérer mon bien tant que je n'aurais pas payé et il me sort une facture de plus de 400 euros pour 5h de réparation à 50 euros l'heure; il m'a changé plein de pièces alors que ce n'était pas ce qui était convenu verbalement celle-ci n'avait qu'un petit défaut. de plus il a mis 8 mois pour la réparer ce qui est totalement impossible et il a fallu que les gendarmes y aillent pour que je puisse avoir du nouveau du coup ma garantie n'est plus valable. quels sont mes droits car aujourd'hui plus de garantie et une facture abusive. N'ayant aucun devis ai-je quand même un droit car ses réparations sont totalement injustifiées.

Le pire c'est que ce même réparateur qui tient une boutique de vente qui m'a vendue cette même machine d'occasion qui présentait donc un défaut à la base sans que je le sache bien sûr. J'estime que c'est une escroquerie et qu'il savait très bien ce qu'il faisait en me vendant ce bien.

Que puis-je faire aujourd'hui pour contester cette facture que dit la loi sur les réparations abusives sans devis à la base merci de votre réponse je suis désespérée et avec très peu de moyens.